

Commune de Gingsheim

---°---

Travaux d'aménagement pour la lutte contre
les coulées d'eaux boueuses

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION N°5
du 2 avril 2012**

Affaire 4 63 1038

Marché n°		Notifié le :	21 septembre 2011
Délai	4 semaines	Lieu	Sur site

Maître d'ouvrage – Commune de Gingsheim

Nom	Tél / Fax / email	Participant	Diffusion
M. GROSS M. SIEFERT	06 14 88 09 90 / mairie.gingsheim@payszorn.com	X	X

Maître d'œuvre – ARTELIA

Nom	Tél / Fax / email	Participant	Diffusion
M. HOPPÉ	03 88 56 93 81 / 03 88 56 90 20 / marc.hoppe@arteliagroup.com	X	X

Entreprise – EUROVIA Schweighouse/Moder

Nom	Tél / Fax / email	Participant	Diffusion
M. ARELLANO M. CAVALLI	06 21 22 76 32 / claud.arellano@eurovia.com 06 13 30 96 87	X	X X

Conseil Général du Bas-Rhin

Nom	Tél / Fax / email	Participant	Diffusion
M. HUFSCMITT	03 88 91 31 60 / franck.hufschmitt@cg67.fr	X	X

Chambre d'agriculture du Bas-Rhin

Nom	Tél / Fax / email	Participant	Diffusion
M. BATT	03 88 99 38 43 / m.batt@bas-rhin.chambagri.fr		X

Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Nom	Tél / Fax / email	Participant	Diffusion
Mme RENAULD	03 87 34 47 00 / audrey.renauld@eau-rhin-meuse.fr		X

Annexes	-
---------	---

NOTIFICATION :

Ordre de Service	Date de notification OS n°1	Ordre des travaux	Délai	Fin contractuelle des travaux
OS n°1	1/02/2012	Démarrage le 01/02/12	4 semaines	1/03/2012
OS n°2	17/02/2012	Suspension le 15/02/2012		<i>Intempéries : 17 jours</i>
OS n°3	5/03/2012	Reprise le 05/03/2012	9 jours	<i>16/03/2012</i>
OS n°4	20/03/2012	Reprise d'ouvrages	15 jours	<i>6/04/2012</i>

	ACTION
<p>COMMENTAIRE SUR LE COMPTE RENDU PRECEDENT RAS</p>	
<p>1. SUJETS ADMINISTRATIFS ARTELIA a notifié par OS n°1 le démarrage des travaux le 1^{er} février 2012. EUROVIA s'est replié du chantier le 30 mars 2012.</p> <p>2. ORGANISATION GENERALE DU CHANTIER 2.1. Installation de chantier Fournir les documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Demande des plans de recollement (retour de 3 exemplaires papier au maître d'œuvre et une version informatique au format « .dwg »). </p> <p>2.2. Hygiène et sécurité / circulation L'entreprise prendra ses dispositions pour la signalisation du chantier et la protection de des sorties vers la départementale et les accès au chantier vis-à-vis du public.</p>	EUROVIA
<p>3. SUIVI DU CHANTIER 3.1. Avancement des travaux</p> <p>Les travaux ont été réalisés conformément aux reprises d'ouvrages énoncées dans l'OS n°4. Le géotextile dépassant les enrochements seront repris et coupés de sorte à ne plus l'apercevoir. Les piquets d'implantation seront enlevés. Les travaux d'enherbement des talus et des zones absentes de végétation dues aux travaux réalisés par l'entreprise seront effectués par projection hydraulique avant la réception des ouvrages. M. HUFSCHMITT, représentant du Conseil Général du Bas-Rhin, ne souhaite pas à ce que le fond du bassin soit enherbé, souhaitant une reprise naturelle de la végétation.</p>	EUROVIA CG67
<p>4. DIVERS RAS</p>	

<p>Nota 1 : Prière, aux différents destinataires, de signaler à chaque réunion s'ils n'ont pas reçu le compte-rendu de la réunion précédente.</p>
<p>Nota 2 : Sauf contestation par fax/lettre à ARTELIA, dans un délai de 8 jours après réception, les termes du présent compte-rendu seront considérés comme lus et approuvés par chaque destinataire participant à l'opération.</p>
<p>Prochaine réunion de chantier : Opérations Préalables à la Réception des travaux, la date sera communiquée prochainement.</p>

